



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **VENDREDI 28 MARS 2014 A 19h00**

Réf : CM 2014/02

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Jean-Pierre TAITE, Marianne DARFEUILLE, Henri NIGAY, Sylvie DELOBELLE, Paul TRIOMPHE, Sylvie MATHIEU, Serge PALMIER, Mireille GIBERT, Claude MONDESERT, Catherine POMPORT, Christian VILAIN, Laurence FRAISSE, Georges REBOUX, Raymonde DUPUY, Pascal BERNARD, Cathy VIALLA, Christophe GARDETTE, Nezha NAHMED, Marc NOALLY, Maguy JACQUEMONT, Ise TASKIN, Sylvie DESSERTINE, Martine BAJARD, Johann CESA, Zahia BOUNDAOUI, Thierry JACQUET, Sophie ROBERT, Charles PERROT.

Absents avec procuration : Claude MONDESERT à Sylvie DESSERTINE et Quentin BATAILLON à Christian VILAIN.

Absent avec excuses : Néant

Secrétaire de séance : Ise TASKIN

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27

Date de la convocation : le 24 mars 2014

Date d'affichage du procès-verbal : le 05 avril 2014

1. Installation du conseil municipal :

Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire sortant, ouvre la séance à 19h05 en donnant lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 mars 2014 et déclare installés : Jean-Pierre TAITE, Marianne DARFEUILLE, Henri NIGAY, Sylvie DELOBELLE, Paul TRIOMPHE, Sylvie MATHIEU, Serge PALMIER, Mireille GIBERT, Claude MONDESERT, Catherine POMPORT, Christian VILAIN, Laurence FRAISSE, Georges REBOUX, Raymonde DUPUY, Pascal BERNARD, Cathy VIALLA, Christophe GARDETTE, Nezha NAHMED, Marc NOALLY, Maguy JACQUEMONT, Ise TASKIN, Sylvie DESSERTINE, Quentin BATAILLON, Martine BAJARD, Johann CESA, Zahia BOUNDAOUI, Thierry JACQUET, Sophie ROBERT et Charles PERROT.

Monsieur le Maire indique également que suite au scrutin du dimanche 23 mars 2014 les élus communautaires pour la Communauté de communes de Feurs en Forez sont :

Jean-Pierre TAITE, Marianne DARFEUILLE, Henri NIGAY, Sylvie DELOBELLE, Paul TRIOMPHE, Sylvie MATHIEU, Serge PALMIER, Mireille GIBERT, Claude MONDESERT, Catherine POMPORT, Christian VILAIN, Laurence FRAISSE, Johann CESA et Sophie ROBERT.

Monsieur TAITE appelle Madame GIBERT, la plus âgée des membres du Conseil à prendre la présidence de la séance afin de procéder à l'élection du Maire.

2. Election du Maire :

Madame GIBERT propose au Conseil municipal de choisir pour secrétaire de séance Monsieur Ise TASKIN et deux assesseurs pour les opérations de vote à bulletin secret à savoir Laurence FRAISSE et Marc NOALLY.

La Présidente invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux articles du C.G.C.T. L.2122-4 (Maire et adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal – nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 21 ans révolus) et L. 2122-7 (Maire et adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue).

La Présidente fait appel à candidature :

Monsieur Jean-Pierre TAITE se propose au nom de la Liste FEURS EN ACTION.

La Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur Johann CESA indique qu'il est également candidat au nom de la liste GENERATIONS FEURS.

Charles PERROT informe l'assemblée qu'il propose Madame Sophie ROBERT pour la liste RASSEMBLEMENT FEURS BLEU MARINE pour le poste de Maire.

Monsieur CESA demande à prendre la parole avant de procéder au vote. Il regrette que Monsieur le Maire dimanche soir n'ait pas permis aux candidats de s'exprimer. Ce soir, il tient à féliciter l'équipe de FEURS en ACTION pour sa victoire et au nom de sa liste transmet tous les encouragements à la nouvelle majorité pour les 6 prochaines années.

Suite à la campagne Johann CESA tient à exprimer deux regrets :

- le fait que durant la campagne, il n'a pas pu débattre programme contre programme lors des deux débats auxquels les trois candidats ont participé ;
- les rumeurs qui ont été colportées pendant la campagne concernant d'abord l'hippodrome où des gens propageaient que son équipe voulait fermer l'hippodrome et ensuite vis-à-vis du club de basketball où là encore des rumeurs parlaient de baisse de la subvention. Sur ces deux points, ce soir, Monsieur CESA tient à démentir catégoriquement, que lui et son équipe n'ont rien contre la société hippique et le club de basketball.

Enfin, Johann CESA, demande officiellement à Monsieur le Maire que lors des prochains conseils municipaux, ce dernier indique à notre assemblée délibérante la ligne politique de la majorité municipale concernant l'hôpital, l'économie et l'emploi.

Madame Sophie ROBERT tient à lire le communiqué suivant :

« Madame La doyenne, chers collègues,

Dans le cadre de cette élection pour désigner notre maire, je souhaiterai avant tout remercier les électeurs qui nous ont accordés leur confiance et leur redire que nous nous engageons à être des élus d'opposition sérieux, efficaces et désireux de leur offrir une véritable alternative politique locale pour l'intérêt général.

Ainsi nous nous attacherons à refuser toute augmentation des impôts pendant le mandat, nous lutterons également contre les gaspillages et les dépenses fastueuses et inutiles qu'on peut trouver dans le fonctionnement de la mairie de Feurs, on peut s'étonner, par exemple, de la curieuse fidélité à certaines entreprises dans l'attribution des marchés publics. De plus, Monsieur Taite s'est cru autorisé, en tant que maire, à écrire, 1 mois avant l'élection, aux présidents d'associations pour leur faire des promesses, et bien, nous serons là pour le forcer à tenir ses engagements et mettrons en avant les projets que nous avons proposés pendant cette campagne.

Nos très bons résultats pour cette première du FN aux municipales à Feurs, (16.86 % des voix malgré une abstention très forte), nous ont permis de constituer une équipe importante de Foréziens déterminés. Et cela, malgré toutes les scandaleuses pressions exercées par la tête de liste UMP de Feurs (oui, vous avez fait croire aux Foréziens que vous n'aviez pas d'étiquette politique, tout en vous préparant à prendre la tête de liste UMP de la Loire pour les élections régionales de 2015 !). Je peux en dire autant de votre porte-flingue (comme il aime à se présenter lui-même), et accessoirement directeur de cabinet, Hervé Maitre, ainsi que certains de vos adjoints qui nous ont même déclaré dimanche que ces basses manœuvres d'intimidation étaient normales, très ripublicain, il va s'en dire !

Oh oui, il est commode d'intimider une famille très connue à Feurs en diabolisant celle qui a osé se mettre sur la liste FN ! Oui, il est facile d'envoyer de serviles fournisseurs de la commune prévenir une restauratrice qu'ils n'ont plus le droit de prendre leurs repas chez elle ou encore, pour d'autres, de lui dire qu'elle perdra tout client si elle reste sur cette liste ! Oui, il est glorieux de prévenir un colistier FN qu'il risque beaucoup pour son emploi dans une collectivité locale ou encore que son engagement peut être dangereux pour sa femme et ses enfants ! Oui, quel bel exemple vous donnez en ne réembauchant pas un colistier pour ce travail rémunéré qu'il fait ponctuellement depuis des années pour le Comice ! Oui, quel grandeur d'âme de s'en prendre à un président d'association en intimidant les membres de son bureau au prétexte qu'il fait partie de la liste Rassemblement Bleu Marine ! Je ne vais pas poursuivre, la liste est encore longue.

Vous m'aviez pourtant prévenu, Monsieur Taite, lors d'un vernissage où devant 50 personnes, vous utilisez les moyens de la mairie pour faire campagne en déblatérant sur mon compte au micro pendant ¼ d'heure, et refusant que je puisse répondre à vos accusations agressives, en tête à tête juste après, vous me disiez : « la guerre est déclarée et c'est ce que je préfère en politique ! ». Vos méthodes indignes n'ont pas été connues pendant la campagne mais nous tirons un trait sur ces bassesses pour nous consacrer sereinement à la défense de tous les Foréziens avec humilité et dévouement. C'est la raison pour laquelle je propose ma candidature de maire.

Je vous remercie.»

Puis on procède à l'élection du Maire :

Il est rappelé que l'élection du Maire s'effectue au scrutin secret. Chaque conseiller dépose son bulletin fermé dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Pierre TAITE : 24 VOIX
Monsieur Johann CESA : 3 VOIX
Madame Sophie ROBERT : 2 VOIX

Monsieur Jean-Pierre TAITE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu au premier tour en qualité de Maire de la commune de FEURS. Madame Mireille GIBERT, présidente de la séance, le déclare installé dans ses fonctions et invite le nouveau Maire à la rejoindre. Madame GIBERT remet l'écharpe de Maire à Monsieur Jean-Pierre TAITE et lui cède la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire avant tout tient à remercier les Foréziennes et les Foréziens pour leur confiance vis-à-vis de lui et de ses 28 colistiers. Il tient ce soir solennellement à les remercier.

A cet instant, Monsieur le Maire indique avoir d'abord une pensée pour tous les anciens Maires de Feurs. Le premier magistrat souligne qu'il s'engage avec toute son équipe à servir pour 6 ans tous les Foréziens. Il se refuse pendant ce mandat à rentrer dans des polémiques politiciennes stériles et rappelle que la démocratie veut que le peuple choisisse ses élus et que pour lui dimanche le peuple a bien choisi.

Monsieur le Maire souhaite insister sur trois mots pour ce nouveau mandat :

- le respect : car sans cette valeur on ne peut pas avancer. Il se refuse, lors d'une campagne électorale, à donner des adjectifs qualificatifs à des personnes qui se présentent à une élection. Monsieur le Maire souligne que pour lui la vie municipale ce n'est pas une pièce de théâtre et les élus ne sont pas des acteurs. La vie municipale est d'apporter à nos concitoyens des compétences via nos expériences professionnelles et personnelles ;

- la modestie : son équipe s'engage pour 6 ans avec humilité pour être au service de tous les Foréziens ;

- le sérieux : l'engagement municipal est quelque chose de sérieux. Monsieur le Maire également tient à souligner le sérieux de ses colistiers et à l'occasion de son élection il souligne la qualité des cadres de la mairie qui par leur travail et leur investissement ont contribué au changement de notre ville. Les résultats du scrutin de dimanche sont en partie dus à cet engagement au quotidien de tous les agents municipaux.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que pendant six ans lui et son équipe n'ont jamais répondu aux attaques personnelles et il demande à sa majorité d'avoir la même attitude pour ce nouveau mandat.

Quentin BATAILLON, conseiller municipal, intègre la séance du Conseil à 19h30 et de ce fait cela lève la procuration donnée à Christian VILAIN.

3. Détermination du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le nombre d'adjoints, en rappelant que, conformément à l'article L. 2122-2 du C.G.C.T., ce nombre ne peut excéder trente pour cent de l'effectif légal du Conseil municipal (soit 8 postes).

Monsieur le Maire met au vote la création de 8 postes d'adjoints.

Décision du Conseil municipal

POUR : 24	CONTRE : 2	ABSTENTION : 3	NPPAV :
-----------	------------	----------------	---------

Charles PERROT reconnaît qu'effectivement la loi permet de pouvoir créer 8 postes d'adjoints au maximum. Il s'interroge sur ce nombre et il demande au Maire pourquoi ne pas avoir fait le choix d'avoir moins d'adjoints. Monsieur PERROT souligne que pour chaque adjoint il y aura des indemnités et qu'avec un nombre plus faible d'adjoints, il y aurait des économies à réaliser sur ce poste. Ces sommes économisées pourraient être investies dans les politiques municipales qui vont être mises en place. Charles PERROT demande le montant des indemnités car 8 adjoints sur 12 mois sur 6 ans cela représente une somme non négligeable.

Monsieur le Maire indique que c'est sa décision d'avoir 8 adjoints autour de lui et concernant les indemnités, leurs montants seront discutés et délibérés lors du prochain conseil municipal.

4. Election des Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chaque liste l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où là l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste « Feurs en Action » de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée.

Monsieur Johann CESA et Madame Sophie ROBERT indiquent ne pas vouloir présenter de candidats au nom des listes GENERATIONS FEURS et RASSEMBLEMENT FEURS BLEU MARINE.

Puis on procède à l'élection des Adjoint :
Chaque conseiller dépose son bulletin fermé dans l'urne.
Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :
Liste « FEURS EN ACTION » : 24 VOIX

Monsieur le Maire appelle chaque adjoint dans l'ordre du tableau.

- Première adjointe : Marianne DARFEUILLE
- Deuxième adjoint : Paul TRIOMPHE
- Troisième adjointe : Sylvie DELOBELLE
- Quatrième adjoint : Serge PALMIER
- Cinquième adjointe : Sylvie MATHIEU
- Sixième adjoint : Christian VILAIN
- Septième adjointe : Mireille GIBERT
- Huitième adjoint : Pascal BERNARD

5. Création d'un poste de Conseiller municipal délégué :

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de Conseiller municipal délégué et la désignation de Monsieur Georges REBOUX pour occuper cette fonction. Monsieur le Maire rappelle que ce dernier occupait déjà cette fonction lors du précédent mandat.

Monsieur CESA demande si réglementairement afin d'éviter tout problème avec le contrôle de légalité il ne serait pas mieux de faire deux délibérations : une première pour la création du poste et une seconde pour la désignation du conseiller délégué.

Monsieur Charles PERROT s'interroge sur la nécessité de la création de ce poste qui selon lui est un poste d'adjoint déguisé afin de faire plaisir à une personne. Il demande à savoir les délégations de ce poste même s'il les connaît ainsi que le but de cette création.

Monsieur REBOUX intervient en lui rappelant que c'est lui qui s'occupe notamment du comice.

Monsieur le Maire explique que Georges REBOUX a en charge le plus important événement de la ville de FEURS à savoir le comice qui est la plus grande manifestation agricole de Rhône-Alpes. De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil que Georges REBOUX aura sur ce mandat une nouvelle délégation très importante à savoir l'eau et l'assainissement.

Monsieur CESA déclare que son groupe s'abstiendra sur cette délibération qu'elle soit votée en une fois ou deux fois mais que ce vote ne remet pas en cause le très bon travail réalisé par Monsieur REBOUX pour l'organisation du comice.

Concernant la question réglementaire, il est répondu que dans le corps de la délibération il est bien inscrit que le conseil municipal d'abord crée le poste de conseiller délégué et ensuite nomme Monsieur REBOUX comme conseiller. Ce type de délibération a été votée à plusieurs reprises par notre Conseil municipal et n'a jamais fait l'objet, à ce jour, de remarque de la part du contrôle de légalité. Cependant, il est proposé aux conseillers s'ils le souhaitent de délibérer en deux fois. Suite à ces explications, il est décidé de procéder au vote comme initialement prévu.

Décision du Conseil municipal

POUR : 24	CONTRE : 2	ABSTENTION : 3	NPPAV :
-----------	------------	----------------	---------

6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-33 du CGCT, le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

A la demande du SIEL, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de ce syndicat avant le 6 avril 2014.

En conséquence, le Conseil municipal, devra désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Maire propose :
- Paul TRIOMPHE en tant que titulaire,
- Marc NOALLY en tant que suppléant.

Monsieur CESA indique qu'en tant qu'assistant parlementaire du Sénateur FRECON, il a de nombreuses relations avec le SIEL. Johann CESA trouve légitime que le poste de titulaire revienne à la majorité et il regrette que le poste de suppléant n'ait pas été proposé à l'opposition.

Monsieur le Maire répond qu'il reste sur sa proposition et il souligne que Monsieur CESA pourra défendre les intérêts de FEURS dans son cadre professionnel et que de ce fait Feurs sera représentée directement et indirectement par trois personnes.

Décision du Conseil municipal

POUR : 24	CONTRE :	ABSTENTION : 5	NPPAV :
-----------	----------	----------------	---------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en Mairie le 5 avril 2014, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Ise TASKIN

LE MAIRE
Jean-Pierre TAITE